DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GRUSON

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-six du mois de janvier à dix-huit heures, le

Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement à huis

Référence 2021/05

Objet de la délibération

Adhésion aux services prévention du pôle santé et sécurité au travail du CDG59

clos, dans la salle du Conseil Municipal, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la Loi.

Présents: Olivier TURPIN, Maire — Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry

MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoints - Thibault

TISON, Alexia GAILLET, Jean-Claude HAUTCOEUR, Valère CARETTE, Hélène

HAVRET, Aimé DUQUENNE, Isabelle DESCAMPS, Jacques DURIEU, Conseillers

Membres du Conseil Municipal

En exercice : **15** Présents : **13** 

Qui ont pris part au vote : 14

Date de la convocation

<u>Excusées</u>: Sabrina WATRELOT, qui donne pouvoir à Alexia GAILLET; Audrey VANHERSECKE.

19 janvier 2021

Vote

A la Majorité Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Date d'affichage

1er février 2021

Date de notification ou de publication

1er février 2021

le 1er février 2021

Acte rendu exécutoire après télétransmission en Préfecture

A été nommée secrétaire de séance : Mélanie DAZIN-DESLANDES.

DÉLIBÉRATION N° 2021-05 – RESSOURCES HUMAINES – PÔLE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL DU CENTRE DE GESTION DU NORD – ADHÉSION AUX SERVICES DE PRÉVENTION – SIGNATURE DE LA CONVENTION

Monsieur le Maire expose :

municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale;

Vu la délibération n° 2018/23 en date du 29 mars 2018 portant adhésion de la commune de Gruson au service de médecine préventive proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Après avoir pris connaissance du nouveau dispositif d'accompagnement des collectivités dans le domaine de la prévention.

Considérant que la participation à ce dispositif participe au bon fonctionnement des services de la commune,

Vu les conditions de la convention d'adhésion au service de prévention, santé et sécurité au travail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : 14 voix pour – 0 voix contre – 0 abstention, décide :

- D'approuver l'adhésion de la commune de Gruson aux services de prévention «Pôle Santé Sécurité au Travail » du Centre de Gestion de la Fonction Publique

Territoriale du Nord, en choisissant l'option 1 « Ensemble des services proposés par le CDG59 » ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'adhésion successives relatives à l'adhésion au service de prévention Santé, sécurité au travail pour la durée du mandat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire

Olivier TURPIN

Page 2 sur 2